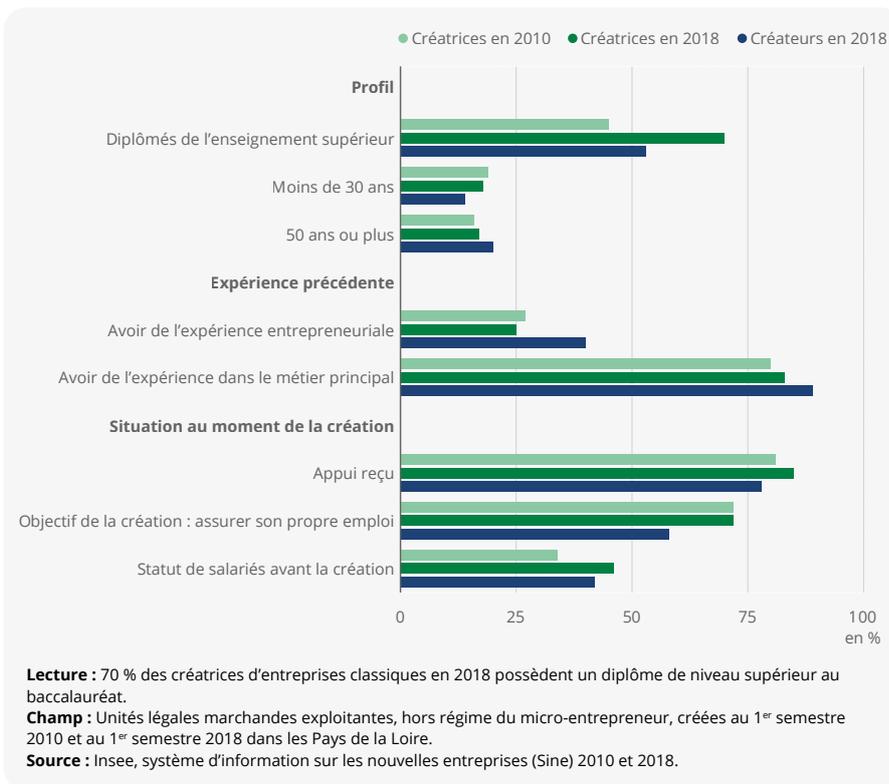




Malgré la dynamique de l'entrepreneuriat, les femmes représentent toujours, en 2010 comme en 2018, 28 % des créations d'entreprises dans la région Pays de la Loire. Les créatrices sont plus jeunes que les créateurs et ont une moindre expérience entrepreneuriale. Elles paraissent mieux armées que les générations précédentes : plus souvent salariées avant de lancer leur projet, plus diplômées et plus souvent cadres. Les Ligériennes créent des projets avec des apports moindres en capitaux, par rapport à leurs homologues masculins, mais tout aussi pérennes. Près de la moitié des créatrices s'établit dans la santé et les activités techniques et spécialisées. Les femmes innovent autant que les hommes, notamment dans les méthodes de commercialisation et communication. La moitié des créatrices reçoit des aides ou subventions publiques.

En 2018, dans les Pays de la Loire, 30 700 entreprises sont créées dans le secteur marchand non agricole, réparties pour moitié entre le **régime de micro-entrepreneur ► encadré** et les sociétés ou entreprises individuelles dites des « **entreprises classiques** ». L'entrepreneuriat progresse fortement dans la région. De 2012 à 2018, le nombre d'entreprises créées augmente de 4 % en moyenne annuelle. La tendance s'accélère de 2018 à 2022 avec une hausse annuelle de 11 %, portée par l'attractivité économique de la région (6 % en France métropolitaine). Seules les entreprises classiques sont analysées dans la suite de cette étude mais des résultats-clefs sur les créations de micro-entreprises, relevant d'une logique entrepreneuriale différente, sont précisés dans l'encadré. Au 1^{er} semestre 2018, 28 % des entreprises classiques sont créées par les femmes dans la région, comme dans l'hexagone, alors qu'elles occupent la moitié des emplois. Ces proportions sont stables depuis 2010. Faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, aider au développement de toutes les compétences et favoriser toutes les formes d'innovation sont trois enjeux pour les pouvoirs publics.

► 1. Profil des créatrices et des créateurs d'entreprises



En partenariat avec :

Des dispositifs tels que les plans d'actions régionaux en faveur de l'entrepreneuriat des femmes (Paref) visent à faciliter l'émergence d'entreprises créées par les femmes et à leur donner les moyens de réussir leur projet (accompagnement, financement, etc.).

Plus diplômées, plus jeunes que les créateurs et une moindre expérience entrepreneuriale

En 2018, les créatrices sont plus souvent diplômées du supérieur que les créateurs (70 %, contre 53 %), comme les Françaises en général [Delhomme et al., 2022] ► **figure 1**. De plus, les créatrices ligériennes sont plus jeunes que les créateurs. Ainsi, dans les Pays de la Loire, 18 % des créatrices ont moins de 30 ans contre 14 % des créateurs. Elles sont aussi moins nombreuses à partir de 50 ans (17 % contre 20 %). Être plus jeune pourrait expliquer en partie la moindre expérience entrepreneuriale des femmes. Seul un quart des créatrices d'entreprises a déjà créé ou repris une entreprise, contre 40 % des créateurs. D'autres freins comme les stéréotypes liés à l'orientation ou l'environnement familial perdurent dans le temps. Cependant, 28 % des créatrices sont sensibilisées à l'entrepreneuriat durant leurs études, autant que les hommes. Elles démarrent souvent leur projet avec une expérience métier, probablement acquise dans leur activité précédente de salariée, en moindre proportion que les hommes (83 % des créatrices contre 89 % des créateurs).

Des créatrices plus souvent salariées avant l'entrepreneuriat

Juste avant la création de l'entreprise en 2018, les femmes sont plus souvent **salariées** du privé et du public que les hommes (46 %, contre 42 %) et moins souvent **chefs d'entreprises ou indépendantes** (24 %, contre 33 %). L'objectif principal des créatrices est d'assurer leur propre emploi (72 % des créatrices, contre 58 % des créateurs), essentiellement par volonté d'être indépendante ou par goût d'entreprendre. Les femmes sont également plus présentes dans certaines professions libérales (santé, activités juridiques) dont l'exercice nécessite fréquemment la création d'une entreprise. En outre, l'entrepreneuriat peut représenter une solution pour créer son propre emploi quand la recherche s'avère difficile [Escandon, 2020]. Ainsi, deux créatrices sur dix sont sans emploi avant la création, soit autant que les hommes. Cette part diminue fortement depuis 2010, grâce à une conjoncture favorable dans la région.

En revanche, les créateurs ont plus souvent comme objectif de développer l'emploi de leur entreprise (24 % pour les hommes, contre 18 % pour les femmes), et d'investir (18 %, contre 10 %). Leur expérience récente d'entrepreneur peut leur permettre de réinvestir davantage de capitaux dans le développement d'une nouvelle entreprise ou de mieux préciser leurs objectifs de création.

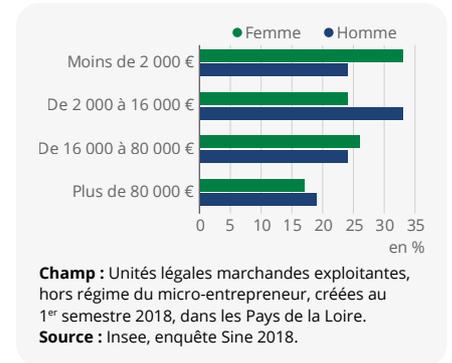
Davantage d'atouts que les générations précédentes

Le profil des créatrices d'entreprises classiques évolue entre 2010 et 2018 et peut favoriser une plus grande pérennité de leur entreprise. Elles sont plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur (70 % en 2018, soit 25 points de plus qu'en 2010). Pour les femmes cadres, la création d'entreprise est perçue comme une opportunité de mieux valoriser leurs compétences acquises. Les créatrices exerçant une activité salariée de cadres avant le démarrage du projet représentent 16 % des créatrices ; elles enregistrent même la plus forte variation entre 2010 et 2018 (+7 points). Les créatrices ont aussi davantage d'expérience du métier dans lequel elles se lancent qu'auparavant (+3 points par rapport à 2010). Elles sont plus fréquemment sensibilisées à la création durant leurs études (+5 points depuis 2014), signe d'actions de communication menées auprès des étudiants.

Seules 28 % des entreprises sont créées par des femmes, une part qui n'évolue pas

De 2010 à 2018, le taux de création d'entreprises classiques par les femmes reste stable, autour de 28 %. Ce taux est l'un des plus bas des régions françaises en 2018, avec l'Île-de-France (25 %) et la Normandie (28 %). Les régions de Nouvelle-Aquitaine et Bretagne ont en revanche les taux les plus élevés (respectivement 34 % et 32 %). Malgré cette apparente stabilité de 2010 à 2018, la part des femmes dans la création d'entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs progresse de 36 % à 50 %. Alors que pour les sociétés, la part de créatrices est constante (22 %). Même si les créatrices choisissent majoritairement le régime de société (58 %), elles le font moins fréquemment que les hommes (82 %). Elles restent très présentes dans les structures d'entreprises individuelles (42 % des créatrices contre 17 % des créateurs). Pour autant, la forme sociétaire progresse fortement (+8 points par rapport à 2010), un facteur qui contribue à renforcer la pérennité des entreprises créées par les femmes.

► 2. Moyens financiers pour démarrer le projet de création en 2018, selon le sexe



Des projets avec des apports moindres en capitaux mais autant pérennes

Les femmes portent des projets plus modestes qui demandent moins de capital initial que les hommes. Le démarrage du projet nécessite de financer les formalités de constitution de l'entreprise, l'installation dans les locaux, les achats de stocks et de matériel. En 2018, une créatrice sur trois démarre son projet avec moins de 2 000 € contre un créateur sur quatre dans la région ► **figure 2**. A contrario, elles se lancent moins souvent avec des budgets de plus de 80 000 € (17 % contre 19 %). Dans le cas d'une entreprise individuelle, près de la moitié des créatrices finance son projet avec moins de 2 000 € (36 % pour les créateurs). Lorsqu'elles créent des sociétés, elles mobilisent davantage de capital. Elles sont alors plus nombreuses que les hommes à financer des projets allant de 16 000 € à 80 000 € (34 % des femmes contre 24 % des hommes). Toutes entreprises classiques confondues, le **taux de pérennité** à 3 ans des entreprises est le même quel que soit le sexe du créateur (88 %). Cependant, plus les moyens financiers initiaux sont élevés, plus la pérennité de l'entreprise augmente. Pour les entreprises créées par des femmes avec moins de 2 000 €, le taux de pérennité à trois ans est de 89 % (contre 84 % pour les hommes). Pour celles créées avec plus de 80 000 €, le taux de pérennité passe à 94 % pour les créatrices et 91 % pour les créateurs. La catégorie juridique a également une influence puisque 90 % des sociétés sont encore actives trois ans plus tard, contre seulement 81 % des entreprises individuelles. Les créatrices sont à l'origine d'entreprises individuelles dont les taux de pérennité sont supérieurs à ceux des créateurs (88 % contre 74 %). Elles exercent notamment dans des professions réglementées dont l'activité est plus régulière. Les créateurs exercent davantage dans des secteurs moins pérennes (construction, informatique, etc.).

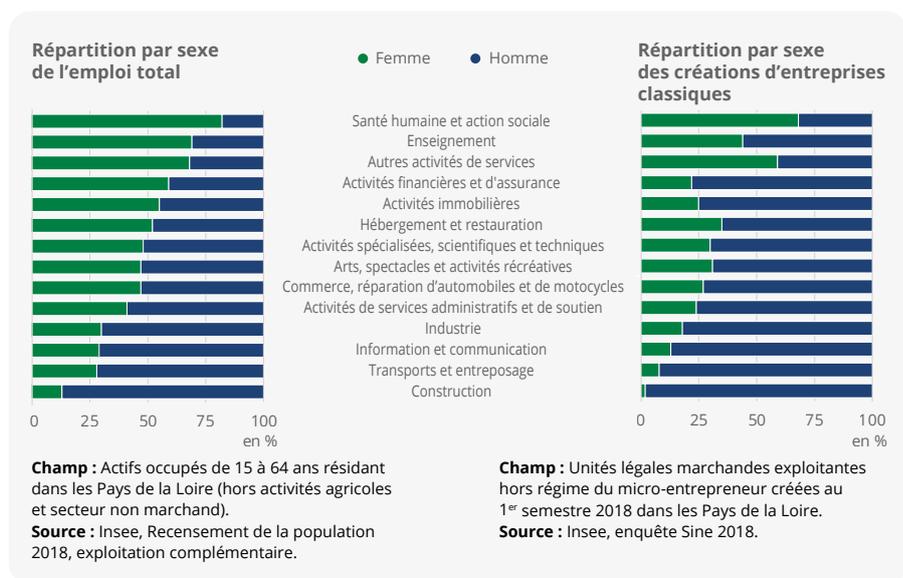
En 2018, la moitié des créatrices ligériennes financent complètement leur projet grâce à leurs ressources personnelles, comme les créateurs. Les autres font appel à un financement externe, principalement sous forme d'emprunt bancaire (93 %), mais également d'autres formes d'emprunts (prêt d'honneur, prêt à taux zéro) à hauteur de 17 %. L'accès aux financements externes permet d'augmenter l'investissement de départ et ainsi la pérennité de l'entreprise.

45 % dans la santé, le social et les activités spécialisées, scientifiques et techniques

En 2018, dans les Pays de la Loire, l'entrepreneuriat des femmes est concentré dans une poignée de secteurs. Ainsi, les femmes sont 27 % à créer une entreprise classique dans la santé humaine et sociale (infirmière, médecin, assistante de service social, etc.) contre 5 % pour les créateurs. Le deuxième choix des femmes se porte sur les activités spécialisées, scientifiques et techniques (architecte, avocat, conseil en gestion et en affaires, notaire, vétérinaire, etc.) à hauteur de 18 %, suivi du commerce et de la réparation automobile et de motocycles (16 %). À l'inverse, la construction, très masculinisée, concentre 20 % des créateurs et seulement 1 % des créatrices. La répartition des femmes et des hommes par secteur d'activité laisse encore apparaître une spécialisation genrée prononcée dont les prémices s'observent très tôt dans le parcours scolaire. Le premier déterminant de la féminisation des secteurs d'activité est l'orientation initiale et le choix du métier à l'école. Quel que soit le secteur, la part de créatrices est inférieure à la part des femmes dans l'emploi total du secteur, souvent dans les mêmes proportions (de 10 à 17 points de moins) ► **figure 3**. L'écart est encore plus net dans l'enseignement, les activités financières et d'assurance et les activités immobilières. Ces écarts suggèrent un potentiel de création dans certains métiers où les femmes salariées ont de l'expérience. L'expérience métier est en effet un des facteurs facilitant la création et la pérennité de l'entreprise.

Dans les six secteurs de création les plus prisés par les femmes, la pérennité à trois ans est variable. Le secteur phare de la pérennité est celui de la santé humaine et de l'action sociale, avec 97 % des entreprises toujours en activité trois ans après la création ► **figure 4**. Dans ce secteur, beaucoup de professions sont réglementées et 94 % des créatrices ont déjà une expérience du métier. Suivent les secteurs de l'hébergement-restauration (taux de pérennité de 92 %), et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (90 %).

► 3. Taux de féminisation par secteur d'activité en 2018



Le secteur du commerce et de la réparation automobile et de motocycles a le taux de pérennité le plus bas (77 %). Ce secteur est également celui dans lequel un quart des créatrices est sans expérience du métier.

Les créatrices innovent au-delà du seul aspect technique et industriel

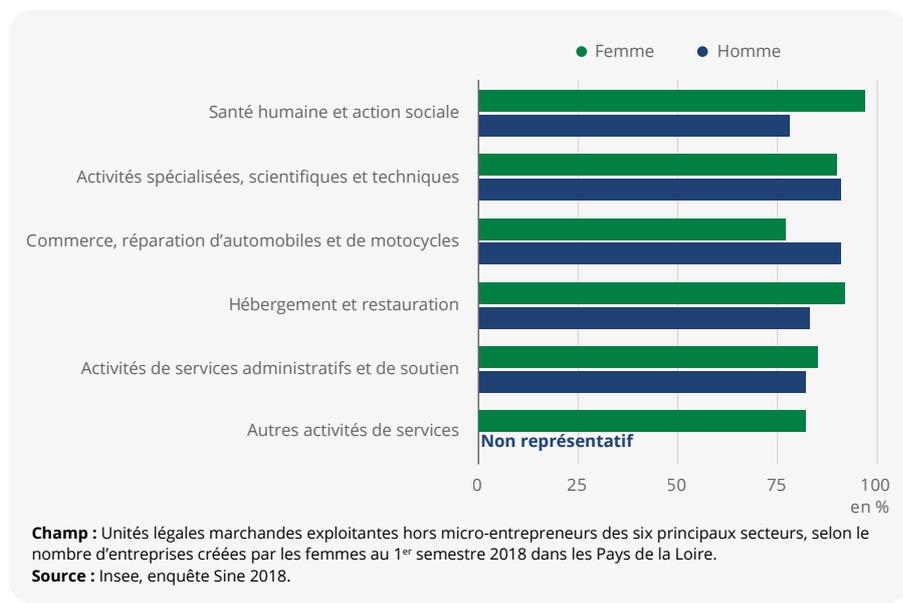
Au lancement de l'entreprise, les femmes innovent autant que les hommes dans les méthodes et la conception : sur les produits (42 % des créatrices), dans l'organisation (18 %) et en matière de marketing (14 %). En revanche, elles innovent moins dans des procédés de fabrication (9 % contre 13 % pour les hommes). Au cours des trois années qui suivent, les femmes innovent davantage que les hommes dans les méthodes de commercialisation

et communication, et moins sur les innovations de produits et procédés. Parmi les secteurs où les dépenses de recherche et développement sont élevées, les créatrices exercent uniquement dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Elles sont rares dans les secteurs masculinisés comme l'industrie automobile et les activités informatiques. Ainsi, le crédit d'impôt recherche valorise plutôt les innovations technologiques où sont davantage présents les hommes.

La création : un choix individuel qui nécessite de l'accompagnement

En 2018, dans la région, la moitié des créatrices reçoit des aides ou subventions publiques, soit un peu plus que les hommes (46 %). L'aide la plus perçue est l'**ACCRE** (43 % des créatrices). Les femmes

► 4. Taux de pérennité à 3 ans, selon le sexe et l'activité



bénéficient moins souvent de l'**ARCE** (11 %) que les hommes (15 %). En revanche, elles sont 4 % à recevoir le fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF, devenue la garantie Égalité Femmes). Cet accompagnement financier facilite l'accès aux prêts bancaires, facteur de pérennité. Au-delà de l'aspect financier, l'accompagnement humain est aussi nécessaire. En effet, près de neuf créatrices sur dix déclarent rencontrer des difficultés à la création, proportion proche de celle des créateurs. Les femmes rencontrent davantage d'obstacles que les hommes pour régler les formalités administratives (56 %) et connaître la réglementation pour créer leur entreprise (36 %). Seuls 15 % des femmes montent leur projet sans aucun appui, contre 23 % des hommes. L'accompagnement humain fait appel à un large écosystème. Ainsi, 78 % des créatrices bénéficient d'un entourage entrepreneurial ; ce taux est supérieur à celui de la France métropolitaine (73 %). La moitié des créatrices reçoit par ailleurs l'appui de son entourage personnel (conjoint, famille, amis, etc.). Enfin, un tiers des créatrices fait aussi appel à des professionnels (avocat, expert-comptable, etc.). Elles reçoivent plus souvent que les hommes (31 %, contre 23 %) l'appui d'une structure dédiée à la création d'entreprise comme les chambres de commerce, les chambres des métiers ou des associations. Enfin, un tiers des créatrices suit une formation spécifique pour la réalisation de son projet. Les réseaux d'accompagnement jouent un rôle important, pour encourager les initiatives féminines et rompre avec les stéréotypes. ●

Perrine Bauer, Laurent Féfeu (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)** est un dispositif d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Deux enquêtes différentes sont menées, une sur les entreprises classiques (unités légales exploitantes du secteur marchand, hors activités agricoles, de location et certaines formes de société civile, et hors micro-entrepreneurs) et une sur les entreprises créées sous le régime de micro-entrepreneur. L'interrogation a lieu 6 mois après leur création, puis 3 ans après. Le **système d'information de la démographie d'entreprises (SIDE)** est alimenté à partir de données issues du répertoire Sirene et d'éléments provenant du répertoire statistique Sirius, et fournit des informations conjoncturelles sur les volumes de création d'entreprises.

► Encadré – Essor des micro-entrepreneuses, avec une moindre pérennité

La création d'entreprises sous le régime de micro-entrepreneur se développe fortement de 2012 à 2018 dans les Pays de la Loire. La part de ces entreprises créées par des femmes atteint 41 % en 2018, en expansion par rapport à 2010 (+4 points). Elle est plus élevée qu'en France métropolitaine (37 %).

Les créatrices d'entreprises qui optent pour le régime de micro-entrepreneur sont en situation plus fragile que celles qui choisissent de créer une entreprise classique. Elles sont plus jeunes et ont moins d'expérience entrepreneuriale. Elles ont également moins d'expérience dans le métier dans lequel elles créent (76 % contre 83 % pour les créatrices d'entreprises classiques). L'activité exercée sous le régime de micro-entrepreneur représente plus souvent une activité complémentaire ou ponctuelle. Un tiers des créatrices a une activité rémunérée en plus de celle de micro-entrepreneuse (16 % pour les entreprises classiques). Parmi celles qui exercent une activité au moment de l'enquête, 57 % consacrent moins de 20 heures par semaine à leur activité (50 % pour les micro-entrepreneurs). De fait, trois ans après la création, 46 % des micro-entreprises créées par des femmes sont encore actives, contre 88 % pour les entreprises classiques.

Ces créatrices exercent dans des secteurs différents de ceux des créatrices d'entreprises classiques : en partie car les professions réglementées (architecte, avocat, infirmier, etc.) ne permettent pas d'exercer sous ce régime, mais également à cause de la limite du chiffre d'affaires. Les femmes créent plus dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (activités de conseil en communication, design, etc.) ainsi que dans les autres activités de services (psychologie, soins de beauté, etc.). En revanche, elles sont moins présentes dans le secteur de la santé (-16 points que les créatrices d'entreprises classiques), et de l'hébergement-restauration (-6 points).

► Définitions

Une entreprise sous le **régime de micro-entrepreneur** offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Le 1^{er} janvier 2018, les plafonds de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont doublé.

Une **entreprise classique** est :

- soit une entreprise individuelle hors micro-entrepreneurs, dont la personnalité morale est équivalente à la personnalité physique ;
- soit une société, entité dotée d'une personnalité juridique. Les formes juridiques les plus courantes sont la société à responsabilité limitée (SARL) et la société par action simplifiée (SAS), qui ne nécessitent qu'un capital minimum d'un euro.

Une création d'entreprise au sens « unité légale » correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Cela inclut la réactivation et la reprise d'entreprise.

Les **salariés** comprennent les salariés du secteur privé, les intérimaires, les CDD ainsi que les agents de la fonction publique. Les **indépendants ou chefs d'entreprises** incluent les personnes à leur compte mais également les chefs d'entreprise salariés ou les PDG.

Le **taux de pérennité** à trois ans est la part d'entreprises créées au cours du 1^{er} semestre 2018 toujours actives trois ans plus tard. Ce taux de pérennité n'est pas directement comparable à ceux des cohortes précédentes, du fait de la hausse du poids des sociétés dans l'échantillon [Baillot, 2023], et des dispositifs d'aides liés à la Covid-19 qui pourraient limiter les défaillances d'entreprises. Les entreprises sont considérées comme actives à une date donnée si, jusqu'à cette date, elles n'ont pas effectué de formalité de cessation d'activité enregistrée dans le répertoire système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements (Sirene) ou détectée lors de la collecte de l'enquête Sine. Pour les micro-entrepreneurs, ils doivent également avoir démarré leur activité.

L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (**ACCRE**, ACRE depuis 2021) se formalise par une exonération partielle des charges sociales sur les revenus du créateur pour les 12 premiers mois de son activité ou pendant 3 ans pour les micro-entrepreneurs.

L'aide à la reprise et à la création d'entreprise (**ARCE**) est versée par France Travail. Elle consiste à recevoir ses allocations chômage sous la forme de capital.

► Pour en savoir plus

- **Baillot A.**, « Entreprises créées en 2018 : huit sur dix sont encore actives trois ans après création », Insee Première n° 1962, juillet 2023.
- **Delhomme I. et al.**, « Regards sur la parité dans les Pays de la Loire », Insee Dossier Pays de la Loire n° 09, octobre 2022.
- **Escandon E.**, « Femmes et entrepreneuriat », Conseil économique, social et environnemental, octobre 2020.
- **Baena A., Gilles C., Trannoy A.**, « Création d'entreprise : de la volonté au passage à l'acte », France stratégie, La note d'analyses n° 87, avril 2020.

